

CA13 08 0725

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 3 décembre 2013, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA13 08 0726

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 3 décembre 2013.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 3 décembre 2013, tel qu'amendé, en retirant le point numéro 40.19 et en ajoutant en affaires nouvelles le dossier relatif à l'octroi d'une aide financière à Ressources Jeunesse Saint-Laurent en soutien d'urgence au projet du Caf St-Lo (sommaire décisionnel 1134019013).

ADOPTÉ.

CA13 08 0727

Soumis procès-verbal de la séance générale du 19 novembre 2013 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance générale du 19 novembre 2013 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA13 08 0728

Première période de questions du public, de 19 h 40 à 20 h 05

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Sébastien Carrillo, du 1598, rue Decelles :

- Il remercie le Conseil pour l'aménagement de la piste cyclable entre Hodge et Crémazie.
- Il est tombé un peu de neige et elle n'a pas été ramassée. C'est dangereux sur Sainte-Croix en vélo (il montre une vidéo). Il demande que les pistes cyclables soient accessibles lorsque la neige n'est pas chargée.
- Un rapport du coroner mentionne deux décès causés par l'ouverture de portières sur les bandes cyclables. Il y a beaucoup de bandes cyclables près des voies de stationnement. Il demande que les cyclistes ne soient pas en danger durant l'hiver.

Réponse (Alan DeSousa) : nous prenons bonne note de ses commentaires. Nous allons analyser la question.

Le 3 décembre 2013

Madame Josée Duchesne, du 2816, rue des Andes :

- Aménagement du muret sur Henri-Bourassa.

Réponse (Véronique Doucet) : le promoteur doit se conformer aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

- Que va-t-il arriver à la partie qui n'est pas faite?

Réponse (Véronique Doucet) : la situation ne devrait pas se reproduire. C'est un autre projet. Le mur sera moins haut.

- Les citoyens ne sont pas au courant que le mur leur appartient.

Madame Arlene Swaig, du 6070, rue Emile-Nelligan (Cartierville) :

- Qualité de l'air et réchauffement climatique : on devrait empêcher les gens de prendre leur voiture deux jours par semaine.

Réponse (Alan DeSousa) : l'arrondissement a déployé beaucoup d'efforts en matière de développement durable.

- Elle suggère de fermer des rues dans des secteurs résidentiels

Réponse (Alan DeSousa) : la circulation routière relève du gouvernement du Québec.

- Elle demande que ce soit légiféré et demande la procédure (elle dépose un document).

CA13 08 0729

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500028) :

CONSIDÉRANT	que l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 3 décembre, Journée internationale des personnes handicapées;
CONSIDÉRANT	que cette journée a pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la société;
CONSIDÉRANT	que les personnes handicapées du Québec forment l'un des groupes socioéconomiques les plus démunis et que l'accès au marché du travail s'avère pour elles le plus difficile;
CONSIDÉRANT	que l'intégration harmonieuse des personnes handicapées est bénéfique à l'ensemble de la population de Saint-Laurent et qu'elle contribue à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 3 décembre 2013 <i>Journée internationale des personnes handicapées.</i>
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce troisième jour de décembre de l'année deux mille treize.

CA13 08 0730

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500027) :

CONSIDÉRANT	que le Parlement du Canada a déclaré le 6 décembre <i>Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;</i>
CONSIDÉRANT	que personne ne doit oublier la mort tragique de 14 jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989, assassinées pour la seule raison qu'elles étaient des femmes;
CONSIDÉRANT	que la violence continue malheureusement de miner le quotidien de nombreuses femmes et filles;
CONSIDÉRANT	qu'il est essentiel que notre société poursuive ses efforts pour contrer la violence faite aux femmes;

Le 3 décembre 2013

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 6 décembre 2013 *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.*

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour de décembre de l'année deux mille treize.

CA13 08 0731

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175024 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour accompagner les propriétaires de frênes privés dans leur action de préservation contre l'agrile du frêne.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour accompagner les propriétaires de frênes privés dans leur action de préservation contre l'agrile du frêne.

ADOPTÉ.

CA13 08 0732

Soumis sommaire décisionnel numéro 1135369006 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le décapage, nettoyage et la peinture des bassins des piscines, pataugeoires et jeux d'eau pour l'année 2014.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le décapage, nettoyage et la peinture des bassins des piscines, pataugeoires et jeux d'eau pour l'année 2014.

ADOPTÉ.

CA13 08 0733

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134103001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les locations d'autobus scolaires pour les programmes de loisirs pour l'année 2014.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 3 décembre 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les locations d'autobus scolaires pour les programmes de loisirs pour l'année 2014.

ADOPTÉ.

CA13 08 0734

Soumis sommaire décisionnel numéro 1135366007 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location saisonnière de véhicules pour l'année 2014.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location saisonnière de véhicules pour l'année 2014.

ADOPTÉ.

CA13 08 0735

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058017 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation du concept définitif, des plans et devis et la surveillance de la piste cyclable et piétonne afin de relier le boulevard Montpellier du nord au sud de la voie ferrée.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation du concept définitif, des plans et devis et la surveillance de la piste cyclable et piétonne afin de relier le boulevard Montpellier du nord au sud de la voie ferrée.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
 - un représentant de la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe
 - un représentant de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises
 - deux représentants de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics

ADOPTÉ.

Le 3 décembre 2013

CA13 08 0736

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130818011 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la collecte de divers résidus provenant des opérations de réparation et d'entretien ainsi que pour l'achat d'équipement d'entreposage sécuritaire pour les trois bâtiments certifiés ISO 14001 pour l'année 2014.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la collecte de divers résidus provenant des opérations de réparation et d'entretien ainsi que pour l'achat d'équipement d'entreposage sécuritaire pour les trois bâtiments certifiés ISO 14001 pour l'année 2014.

ADOPTÉ.

CA13 08 0737

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134549016 relatif au lancement de deux appels d'offres publics pour réaliser les travaux de réfection de chaussée et pour la réfection des trottoirs et des bordures sur diverses rues pour l'année 2014.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à deux appels d'offres publics;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement de deux appels d'offres publics pour réaliser les travaux de réfection de chaussée et pour la réfection des trottoirs et des bordures sur diverses rues pour l'année 2014.

ADOPTÉ.

CA13 08 0738

Soumis sommaire décisionnel numéro 1135369005 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour un contrat visant la préparation et l'ouverture des installations aquatiques, ainsi que l'hivernisation de certains équipements après la fermeture pour une période de trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour un contrat visant la préparation et l'ouverture des installations aquatiques, ainsi que l'hivernisation de certains équipements après la fermeture pour une période de trois ans.

ADOPTÉ.

Le 3 décembre 2013

CA13 08 0739

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378027 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services d'un laboratoire concernant le suivi environnemental des eaux souterraines et de surfaces aux sites de dépôts de neige usée Sartelon et Thimens pour les années 2014, 2015 et 2016.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services d'un laboratoire concernant le suivi environnemental des eaux souterraines et de surfaces aux sites de dépôts de neige usée Sartelon et Thimens pour les années 2014, 2015 et 2016.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
 - deux employés de la Division des études techniques et ingénierie de la Direction des travaux publics
 - un employé de la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe
 - un employé cadre de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics

ADOPTÉ.

CA13 08 0740

Soumis sommaire décisionnel numéro 1135366006 relatif au lancement d'appels d'offres pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipement, et autoriser une dépense de 1 450 000 \$.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et la Direction de l'approvisionnement à procéder à des appels d'offres publics;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'appels d'offres pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipement.
- 2.- D'autoriser une dépense à même les ententes cadres pour un montant maximum de 1 450 000 \$.

ADOPTÉ.

CA13 08 0741

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134549019 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'entrées de service d'aqueduc, d'égout et de pose de regards et le déplacement de bornes-fontaines à divers endroits pour les années 2014, 2015 et 2016.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 3 décembre 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'entrées de service d'aqueduc, d'égout et de pose de regards et le déplacement de bornes-fontaines à divers endroits pour les années 2014, 2015 et 2016.

ADOPTÉ.

CA13 08 0742

Soumis sommaire décisionnel numéro 1135366008 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un engin élévateur à nacelle de 60 pieds de hauteur de travail et d'une boîte d'élagueur installé sur un châssis modèle Versalift VST-5500 - Demande de soumissions 13-13087.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Les Équipements Twin (1980) Itée	202 180,31 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Équipements Twin (1980) Itée** le contrat pour l'acquisition d'un engin élévateur à nacelle de 60 pieds de hauteur de travail et d'une boîte d'élagueur installé sur un châssis fourni par l'arrondissement, modèle Versalift VST-5500, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 7 octobre 2013, totalisant la somme de 202 180,31 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1135366008 : 193 387,95 \$) :
6430.9500998.801150.03101.57401.000000.0000.136113.000000.32050.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0743

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175023 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles pour l'année 2014 - Demande de soumissions 13-13179.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Les Serres Y.G. Pinsonneault	31 747,88 \$
Les Serres Riel inc.	37 795,39 \$
Willy Haeck et fils	38 847,95 \$
Les jardins W.G. Charlebois inc.	39 549,95 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Serres Y.G. Pinsonneault inc.** le contrat pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles pour l'année 2014, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 22 septembre 2013, totalisant la somme de 31 747,88 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

Le 3 décembre 2013

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130175023 : 30 367,24 \$) :

2430.0010000.304719.07163.56509.015019.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0744

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175012 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres et de plantes vivaces sur la bande médiane du boulevard Marcel-Laurin - Demande de soumissions 13-13180.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Pépinière Jardin 2000 inc.	269 282,95 \$
Les Terrassements Multi-Paysage inc.	353 419,98 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	364 700,70 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Pépinière Jardin 2000 inc.** le contrat pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres et de plantes vivaces sur la bande médiane du boulevard Marcel-Laurin, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 2 octobre 2013, totalisant la somme de 269 282,95 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130175012) :

6101.7708049.802711.03107.54590.000000.0000.140557.000000.17020.00000

211 646,89 \$

2430.0010000.304719.07165.54590

45 925,56 \$

ADOPTÉ.

CA13 08 0745

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058026 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction du terrain de tennis du parc Hartenstein - Demande de soumissions 13-042.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Construction Morival Itée	283 555,06 \$
Les Entreprises de construction Ventec inc.	290 882,32 \$ (corrigé)
Techniparc (div. 9032-2454 Québ. inc.)	297 470,22 \$
Excavation E.S.M. inc.	326 218,11 \$
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	330 815, 67 \$
Construction Vert Dure inc.	343 054,27 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	350 243,19 \$ (corrigé)

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 3 décembre 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Construction Morival Itée** le contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction du terrain de tennis du parc Hartenstein, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 27 novembre 2013, totalisant la somme de 283 555,06 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (engagement de gestion no CC33058026 : 271 223,90 \$) :
6101.7713014.802600.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000

CA13 08 0746

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132288005 relatif à la signature de l'addenda numéro 1 à la convention d'honoraires professionnels de Saucier + Perrotte Architectes - Hughes Condon Marler Architects / SNC Lavalin inc. pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du Complexe sportif.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080124 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er mars 2011 et octroyant un contrat de services professionnels au montant maximal de 3 713 903 \$ à Saucier + Perrotte Architectes - Hughes Condon Marler Architects / SNC Lavalin inc. pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent;

ATTENDU la résolution numéro CA13 080408 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 20 juin 2013 et octroyant un contrat à Unigertec inc. au montant maximal de 50 280 899,31 \$ pour les travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent. (soumission 13-001);

ATTENDU la convention de services professionnels conclue entre les parties le 1er mars 2011;

ATTENDU l'article 5.1.1 a) de la convention stipulant qu'après l'appel d'offres, un ajustement à la hausse ou à la baisse des honoraires professionnels sera appliqué sur les honoraires professionnels déjà payés et à venir, de manière à ce que la Ville paye toujours les honoraires professionnels sur la base du coût réel des travaux;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'est avéré plus élevé que le coût estimé des travaux utilisé comme base de calcul des honoraires professionnels;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer l'addenda numéro 1 à la convention d'honoraires de services professionnels pour refléter cet ajustement;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la signature de l'addenda numéro 1 à la convention d'honoraires professionnels de Saucier + Perrotte Architectes - Hughes Condon Marler Architects / SNC Lavalin inc. pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.
- 2.- D'autoriser une dépense additionnelle de 617 357,11 \$ taxes incluses au contrat octroyé à Saucier + Perrotte Architectes - Hughes Condon Marler Architects / SNC Lavalin inc. pour l'ajustement des dits honoraires, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 713 903 \$ à 4 331 260,11 \$ taxes incluses.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1132288005 : 536 949 \$) :
6430.3009007.801150.07211.54390.000000.0000.130879.000000.22020.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0747

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134430001 relatif une dépense additionnelle pour les contingences de construction du projet de Complexe sportif de Saint-Laurent.

Le 3 décembre 2013

ATTENDU la résolution CA13 080408 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 20 juin 2013 et octroyant un contrat à Unigertec inc. au montant maximal de 50 280 899,31 \$ pour les travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent (soumission 13-001);

ATTENDU que le montant du contrat de 50 280 899,31 \$ octroyé pour les travaux de construction du Complexe sportif comprend une contingence de construction de 2 %, soit 985 899,99 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un montant additionnel de contingences de construction de 3 %, soit 1 478 850 \$ taxes incluses;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 1 478 850 \$ au contrat octroyé à Unigertec inc. pour les contingences de construction du projet de Complexe sportif de Saint-Laurent.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1134430001: 1 286 236 \$) :

6430.3011007.801150.07121.57201.000000.0000.111627.000000.22020.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0748

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132288006 relatif à la signature de l'addenda numéro 1 à la convention d'honoraires de services professionnels à Cardinal Hardy / Labonté Marcil / Éric Pelletier Architectes en consortium/ Leroux Beaudoin Hurens et associés inc. / SDK et associés inc. pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque, d'un centre d'exposition et de la réserve muséale.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080072 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 février 2010 et octroyant un contrat maximal de 2 336 462 \$ à Cardinal Hardy / Labonté Marcil / Éric Pelletier Architectes en consortium/ Leroux Beaudoin Hurens et associés inc. / SDK et associés inc. pour la confection des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque, d'un centre d'exposition et d'une réserve muséale;

ATTENDU la résolution numéro CA11 080634, adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 septembre 2011 et autorisant une dépense additionnelle de 98 812,51 \$ au contrat octroyé à Cardinal Hardy / Labonté Marcil / Éric Pelletier Architectes en consortium/ Leroux Beaudoin Hurens et associés inc. / SDK et associés inc. pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque, d'un centre d'exposition et d'une réserve muséale;

ATTENDU la résolution numéro CA13 080628 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er octobre 2013 et autorisant une dépense additionnelle de 44 480,25 \$ au contrat octroyé à Cardinal Hardy / Labonté Marcil / Éric Pelletier Architectes en consortium/ Leroux Beaudoin Hurens et associés inc. / SDK et associés inc. pour le processus de certification LEED de la Bibliothèque du Boisé;

ATTENDU la convention de services professionnels conclue entre les parties le 2 février 2010;

ATTENDU que le présent sommaire vise à finaliser le montant des honoraires additionnels de 488 643,75 \$ taxes incluses, pour les services professionnels durant le chantier de construction et la période de douze mois suivant la réception provisoire des travaux jusqu'à la réception définitive du bâtiment;

ATTENDU qu'il y a lieu de signer l'addenda numéro 1 à la convention d'honoraires de services professionnels pour refléter ces ajustements;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 3 décembre 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la signature de l'addenda numéro 1 à la convention d'honoraires de services professionnels à Cardinal Hardy / Labonté Marciel / Éric Pelletier Architectes en consortium/ Leroux Beaudoin Hurens et associés inc. / SDK et associés inc. pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque, de centre d'exposition et de la réserve muséale et autoriser le dernier versement des dits honoraires professionnels.
- 2.- D'autoriser le dernier versement de 488 643,75 \$ taxes incluses pour l'ajustement des dits honoraires
- 3.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1132288006) :
 - 6101.7707022.801150.07231.54390.000000.0000.122938.000000.22040.00000
22 721,66 \$
 - 6430.3010001.801150.07231.54390.000000.0000.127263.000000.22040.00000
329 925 \$
 - 6430.3010001.801150.07231.54390.000000.0000.127263.000000.22040.00000
114 747,09 \$

ADOPTÉ.

CA13 08 0749

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130818013 relatif à une dépense additionnelle au contrat octroyé à Solutions Graffiti pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé en 2013.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080280 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 mai 2013 et octroyant un contrat de 26 231 \$ à Solutions graffiti pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé (soumission 13-12717);

ATTENDU le constat de quatre énormes graffitis à caractère haineux visibles de la voie publique;

ATTENDU qu'un montant additionnel est nécessaire pour procéder à l'enlèvement de ces graffitis et assurer la qualité des milieux de vie des citoyens;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De ratifier une dépense additionnelle de 5 552,47 \$ au contrat octroyé à Solutions Graffiti pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130818013 : 5 311,01 \$) :
 - 2430.0010000.304740.04601.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0750

Soumis sommaire décisionnel numéro 1135369002 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'entretien des équipements de transport vertical des bâtiments publics pour trois ans - Demande de soumissions 13-13024.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Ascenseurs Innovatec inc.	80 884,91 \$
Ascenseurs ThyssenKrupp (Canada) limitée	84 832,00 \$
Ascenseurs Microtec inc.	85 368,94 \$

Le 3 décembre 2013

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Ascenseurs Innovatec inc.** le contrat pour l'entretien des équipements de transport vertical des bâtiments publics pour trois ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 20 septembre 2013, totalisant la somme de 80 884,91 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1135369002 : 77 367,41 \$) :
2430.0010000.304741.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0751

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058024 relatif à l'acquisition de vingt-deux contrôleurs électroniques pour la mise aux normes des feux de circulation du réseau local de l'arrondissement.

ATTENDU l'adoption en 2008 du *Plan de transport* dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont la mise aux normes des feux de circulation;

ATTENDU que la responsabilité de la mise aux normes de leurs feux de circulation relève des arrondissements;

ATTENDU l'entente d'achat permanente numéro 638931 de la Direction de l'approvisionnement de la Ville;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 263 612 \$ pour l'acquisition de vingt-deux contrôleurs électroniques pour la mise aux normes des feux de circulation du réseau local de l'arrondissement.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1133058024 : 252 148,12 \$) :
6430.9500998.801150.03163.57401.000000.0000.135137.000000.17040.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0752

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378030 relatif au paiement des redevances à la Commission des services électriques de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

ATTENDU que la Commission des services électriques de Montréal planifie, conçoit, fait construire, entretient, exploite et administre le réseau de conduits souterrains pour le compte de ses usagers;

ATTENDU que les redevances de la Commission des services électriques de Montréal visent le paiement des conduits dédiés à l'utilisation exclusive de l'arrondissement (éclairage de rues, feux de circulation, réseaux de fibre optique) ainsi que l'entretien desdits conduits;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense de 65 000,70 \$ en faveur de la Commission des services électriques de Montréal pour les redevances de la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

Le 3 décembre 2013

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1125195008 : 65 000,70 \$) :

2430.0010000.304747.03003.55204.010404.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0753

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231033 relatif à la publication d'appel d'offres pour l'année 2014.

ATTENDU que la publication dans le journal La Presse cible de façon adéquate les fournisseurs potentiels de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une commande ouverte de 30 000 \$ en faveur de La Presse pour la publication des appels d'offres pour l'année 2014.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1133231033 : 28 695,37 \$) :

2430.0010000.304701.01401.53801.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0754

Soumis sommaire décisionnel numéro 1136275007 relatif à un addenda au protocole d'entente pour l'utilisation de la piscine, des gymnases et autres espaces au Cégep de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA02 080658 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 novembre 2002 et approuvant la signature du protocole d'entente entre le Cégep de Saint-Laurent et l'arrondissement pour l'utilisation de locaux, équipements et plateaux sportifs pour fins d'activités sportives, culturelles et sociales pour une période de 10 ans, soit du 1er juillet 2002 au 30 juin 2012;

ATTENDU la construction du Complexe sportif de Saint-Laurent actuellement en cours;

ATTENDU qu'il y a lieu de prolonger le protocole d'entente pour l'utilisation de certains plateaux sportifs, tels la piscine, les gymnases et certains espaces aux mêmes conditions, et ce jusqu'au 31 octobre 2014;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'approuver un addenda au protocole d'entente avec le Cégep de Saint-Laurent pour l'utilisation de la piscine, des gymnases et autres espaces.

2.- D'autoriser la reconduction du protocole aux mêmes conditions, jusqu'au 31 octobre 2014.

ADOPTÉ.

CA13 08 0755

Soumis sommaire décisionnel numéro 1136275006 relatif à un addenda au bail pour les jardins communautaires entre le Cégep de Saint-Laurent et la Ville.

ATTENDU la résolution numéro CA02 080660 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 novembre 2002 et autorisant la signature du bail entre le Cégep de Saint-Laurent et l'arrondissement pour la location des jardins communautaires pour une période de dix ans, soit du 1er novembre 2002 au 31 octobre 2012;

Le 3 décembre 2013

ATTENDU la volonté des deux parties d'arrimer l'ensemble des ententes dans le futur;

ATTENDU que les parties s'entendent pour une reconduction annuelle, jusqu'à la refonte du protocole d'entente;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver un addenda au protocole d'entente avec le Cégep de Saint-Laurent pour les jardins communautaires.
- 2.- D'autoriser la reconduction du protocole aux mêmes conditions, jusqu'au 31 octobre 2014.

ADOPTÉ.

CA13 08 0756

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058025 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction du terrain de basketball du parc Marlborough, du terrain de basketball, d'une partie du terrain de balle et de divers mobiliers sportifs du parc Saint-Laurent ainsi que des travaux d'installation d'un filet pour les terrains de soccer du parc Philippe-Laheurte - Demande de soumissions 13-044.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	729 411,57 \$ (non conforme)
Techniparc (div. 9032-2454 Québec. inc.)	794 730,20 \$
Gilles Malo inc.	818 069,48 \$ (corrigé)
Les Entreprises de Construction Ventec inc.	867 177,36 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	954 437,75 \$ (corrigé)
Aménagement Sud-Ouest 9114-5698 Québec inc.)	1 073 492,27 \$ (corrigé)

ATTENDU que la soumission de Les Constructions et Pavage Jeskar inc. n'a pas été considérée car elle n'est pas conforme aux documents d'appel d'offres ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, sous réserve de l'obtention de l'intervention favorable du Service des finances :

- 1.- D'octroyer à la firme **Techniparc (div. 9032-2454 Québec. inc.)** le contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction du terrain de basketball du parc Marlborough, du terrain de basketball, d'une partie du terrain de balle et de divers mobiliers sportifs du parc Saint-Laurent ainsi que des travaux d'installation d'un filet pour les terrains de soccer du parc Philippe-Laheurte, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 27 novembre 2013, totalisant la somme de 794 730,20 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

- 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1133058025 \$) :

6430.3011003.801150.07165.57201.000000.0000.123978.000000.15015.00000
608 975,09 \$

6101.7713014.801150.07165.57201.000000.0000.151131.000000.15025.00000
151 194,12 \$

ADOPTÉ.

Le 3 décembre 2013

CA13 08 0757

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130818009 relatif à une convention des points de dépôts de l'Association des Producteurs Responsables (APR) pour la disponibilité des contenants de récupération et le service de collecte des lampes contenant du mercure sans frais.

ATTENDU le règlement sur la récupération et la valorisation des produits en vigueur depuis le 14 juillet 2012;

ATTENDU que ce règlement impute la responsabilité aux entreprises pour les produits visés qu'elles mettent sur le marché au Québec, soit la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP);

ATTENDU qu'une mise aux normes doit être faite pour différents produits et matières résiduelles, tels que la récupération des lampes contenant du mercure;

ATTENDU qu'afin de maintenir le service de récupération des lampes au mercure de l'arrondissement, il y a lieu de signer une convention des points de dépôt avec l'Association des Producteurs Responsables (APR) pour la fourniture des équipements de collecte et le service de collecte pour le programme de récupération et de valorisation des lampes au mercure, et ce, sans frais;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la convention des points de dépôts de l'Association des Producteurs Responsables (APR) pour la disponibilité des contenants de récupération et le service de collecte des lampes contenant du mercure, sans frais.

ADOPTÉ.

CA13 08 0758

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130818012 relatif au dépôt d'une demande d'adhésion au programme Partenaire dans la protection du climat (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

ATTENDU que l'arrondissement a mis en place un système de gestion environnementale (SGE) qui, par le biais d'objectifs et cibles établies, permettra l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que l'adoption de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la Direction des travaux publics à déposer une demande d'adhésion au programme Partenaire dans la protection du climat (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin que l'arrondissement puisse mesurer sa performance par le suivi des données quantitatives;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des travaux publics à déposer une demande d'adhésion de l'arrondissement au programme Partenaire dans la protection du climat (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).
- 2.- De désigner les personnes suivantes pour superviser la mise en oeuvre des étapes du programme PPC et assurer la liaison entre l'arrondissement et les gestionnaires du programme PPC :
 - Employée municipale : madame Jelena Lalic, agent de recherche en développement durable
 - Élu municipal : monsieur Alan DeSousa, maire

ADOPTÉ.

Le 3 décembre 2013

CA13 08 0759

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132431001 relatif à la prolongation de l'affectation à certains projets prioritaires du solde des surplus déjà affectés à la programmation prioritaire 2011-2013.

ATTENDU la résolution numéro CA11 080726 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 octobre 2013 et adoptant la programmation prioritaire pour les années 2011 à 2013 et affectant le surplus libre de l'arrondissement pour un montant de 2 419 228 \$ sur trois ans;

ATTENDU que certains projets de la programmation prioritaire 2011-2013 se termineront en 2014, soit :

- À la découverte de Saint-Laurent (renommé Saint-Laurent en mouvement)
- Amélioration du service aux citoyens
- Innovations environnementales
- Redéveloppement urbain, secteur de la gare Bois-Franc
- Redéveloppement urbain, secteur Thimens/Lucien-Thimens;

ATTENDU que d'autres projets de la programmation prioritaire 2011-2013 seront intégrés dans la planification des projets prioritaires pour les années 2014 à 2017, soit :

- Quartier Chameran;
- Vitrine technologique Éco-Campus Hubert-Reeves;

ATTENDU qu'au 25 novembre 2013, le solde des surplus affectés à la programmation prioritaire 2011-2013 s'élève à 926 896 \$;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prolonger l'affectation à certains projets prioritaires du solde des surplus déjà affectés à la programmation prioritaire 2011-2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0760

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134019012 relatif à un don à la Maison des familles de Saint-Laurent en soutien à ses activités de l'année 2013.

ATTENDU qu'au cours de l'année 2013, deux promoteurs ont tenu des événements de type "foire populaire" sur le territoire;

ATTENDU que grâce aux revenus récoltés, ces organisations ont remis à l'arrondissement une somme à être redistribuée sous forme d'un don à un organisme communautaire laurentien;

ATTENDU que pour cette année, l'organisme récipiendaire du don sera La Maison des Familles de Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 3 900 \$ à la Maison des familles de Saint-Laurent en soutien à ses activités de l'année 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1134019012 : 3 900 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 3 décembre 2013

CA13 08 0761

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299033 relatif à un don à l'école Bois-Franc-Aquarelle pour un projet éducatif.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ l'école Bois-Franc-Aquarelle en soutien à un projet éducatif.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130299033 : 300 \$) :
2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0762

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299031 relatif à une aide financière au Carrefour Jeunesse Emploi Saint-Laurent pour l'année 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 5 000 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi Saint-Laurent pour l'année 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299031 : 5 000 \$) :
2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0763

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132050021 relatif à l'octroi d'une aide financière de 408,68 \$ à deux résidents pour leur participation au Championnat international de Taekwondo qui s'est déroulé du 20 au 22 septembre 2013 à Queretaro, au Mexique.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions de la catégorie Sports d'élite;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière individuelle de 408,68 \$ à messieurs Lirish Sampath et Danush Sampath représentant 50 % des frais de transport générés par leur participation au Championnat international de Taekwondo qui s'est déroulé du 20 au 22 septembre 2013 à Queretaro, au Mexique, et ce en échange des pièces justificatives.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1132050021 : 817,36 \$) :
2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 3 décembre 2013

CA13 08 0764

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132050020 relatif à l'octroi d'une aide financière individuelle à trois résidents pour leur participation au Championnat canadien de karaté, qui s'est tenu les 18 et 19 mai 2013 à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions de la catégorie Sports d'élite;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'accorder une aide financière représentant 50 % des frais de transport générés par leur participation au Championnat canadien de karaté, qui s'est tenu les 18 et 19 mai 2013 à Halifax, en Nouvelle-Écosse, et ce en échange des pièces justificatives, aux personnes suivantes :

- Alexandre Sita : 182,96 \$
- Evelyn Barrera-Fuentes : 232,35 \$
- Farah El-Mallah : 232,35 \$

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1132050020 : 647,66 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0765

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299035 relatif à une aide financière à la Popote roulante Saint-Joseph de la paroisse Saint-Laurent pour l'année 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser un don de 500 \$ à la Popote roulante Saint-Joseph de la paroisse Saint-Laurent pour l'année 2013.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130299035 : 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0766

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299034 relatif à une aide financière à l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour la Fête de Noël 2013 et pour l'année 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser une aide financière de 500 \$ pour soutenir l'organisation de la Fête de Noël 2013 et de 1 500 \$ pour l'année 2014 à l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc.

Le 3 décembre 2013

- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130299034 : 2 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0767

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299036 relatif à une demande de subvention du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien aux actions liées au plan d'action triennal pour l'année 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 15 000 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien aux actions liées au plan d'action triennal pour l'année 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130299036 : 15 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0769

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299032 relatif à une subvention à Ressources Jeunesse Saint-Laurent pour l'année 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 7 000 \$ à Ressources Jeunesse Saint-Laurent pour l'année 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130299032: 7 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0770

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130818014 relatif à un don de six bacs de recyclage aux écoles Beau-Séjour, Katimavik-Hébert et Enfants-du-Monde pour leurs projets d'agrandissement de l'école.

ATTENDU que le don des bacs de recyclage aux écoles Beau-Séjour, Katimavik-Hébert et Enfants-du-Monde encourage une meilleure participation de l'école;

ATTENDU que la direction, les professeurs et les élèves seront incités davantage à recycler divers matériaux tels que papiers, cartons, plastiques, verres et métal dans leur école;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 3 décembre 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser un don de six bacs de recyclage aux écoles Beau-Séjour, Katimavik-Hébert et Enfants-du-Monde pour leurs projets d'agrandissement de l'école.

ADOPTÉ.

CA13 08 0771

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299030 relatif à un soutien financier réparti entre 13 organismes locaux pour l'année 2014 en soutien à des projets dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales relative aux alliances pour la solidarité (2013-2015).

ATTENDU la résolution numéro CG12 0286 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 23 août 2012 et approuvant un projet d'entente administrative par lequel le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) octroie à la Ville une contribution financière de 18 M \$ sur deux ans, soit 9 M \$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, pour le financement de l'Alliance pour la solidarité;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver une contribution financière de 242 374 \$ pour l'année 2014 répartie entre les treize organismes locaux suivants en soutien à leurs projets respectifs en lien avec l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales relative aux alliances pour la solidarité (2013-2015) :

Organisme	Projet	Montant
Maison des jeunes de Saint-Laurent	Boxe tes maux	11 248 \$
Centre ABC de Saint-Laurent	Aînés.net	12 000 \$
Centre communautaire Bon Courage	La relève	15 000 \$
Centre des Femmes de Saint-Laurent	Par et pour les aînées laurentiennes	20 000 \$
Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité	Les talents de Saint-Laurent	20 000 \$
YMCA Saint-Laurent	Coopérative jeunesse de services	15 177 \$
Accueil au cœur de l'enfance/ Centre de pédiatrie sociale	En route vers la maturité scolaire II	15 000 \$
Association des pères pro-famille	PAUSE (Parents Unis et Soucieux de leurs Enfants) Étape 2	6 000 \$
VertCité	Des légumes dans ma cour, sur mon balcon, sur ma toiture	24 217 \$
Comité Logement de Saint-Laurent	Mon premier logement au Québec	27 732 \$
Maison des Familles de Saint-Laurent	Familles au cœur de l'action	20 000 \$
RELAIS Laurentien	Le RELAIS Mobile à VOTRE porte !	28 000 \$
RELAIS laurentien (fiducie pour le Comité sécurité alimentaire du COSSL)	Manger bien, vivre mieux à Saint-Laurent	28 000 \$

- 2.- D'approuver les conventions établissant les modalités et conditions de versement des soutiens financiers.

- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, la dépense étant entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ.

Le 3 décembre 2013

CA13 08 0774

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231028 relatif à l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour les travaux de prolongement de la rue Percival-Reid et d'engagement de la municipalité pour l'entretien et le maintien des ouvrages.

ATTENDU les travaux de prolongement de la rue Percival-Reid à être effectués par l'arrondissement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le consultant Roche ltée, Groupe-conseil, devra obtenir toutes les autorisations requises du Ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) afin de réaliser ses ouvrages;

ATTENDU que selon l'article 32.3 de cette loi, les demandes transmises à cet effet doivent être accompagnées d'un certificat du greffier confirmant la non-objection des instances municipales à la délivrance de l'autorisation du MDDEFP;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, sous réserve de l'obtention de l'intervention favorable de Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau :

De recommander au Conseil municipal d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation pour les travaux de prolongement de la rue Percival-Reid et de confirmer l'engagement de la Ville à entretenir les pratiques de gestion optimales des eaux pluviales sur le prolongement de cette rue.

ADOPTÉ.

CA13 08 768

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299037 relatif à une subvention don à la Corporation latino-américaine de l'Amitié (COCLA) pour l'année 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une subvention de 5 000 \$ à la Corporation latino-américaine de l'Amitié (COCLA) pour l'année 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130299037 : 5 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0775

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547061 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 1160, 1162 et 1164, rue Montpellier dans la zone H13-041 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser un empiétement dans les marges latérale et arrière.

ATTENDU qu'à l'item 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 9 octobre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20131002);

Le 3 décembre 2013

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 novembre 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située aux 1160, 1162 et 1164, rue Montpellier dans la zone H13-041 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser un empiètement dans les marges latérale et arrière, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA13 08 0776

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547069 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1700, rue Filion dans la zone H13-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation unifamiliale dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 6 novembre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130905);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 novembre 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1700, rue Filion dans la zone H13-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de cette habitation unifamiliale dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de réduire la projection de la nouvelle fenêtre qui remplace l'ancienne fenêtre en baie, de façon à ce que l'encadré métallique ait la même projection que l'encadré de la partie agrandie.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA13 08 0777

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547070 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6000, route Transcanadienne dans la zone B15-133 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel en aménageant des espaces à bureaux ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 6 novembre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20131001);

Le 3 décembre 2013

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 novembre 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 6000, route Transcanadienne dans la zone B15-133 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement de ce bâtiment industriel en aménageant des espaces à bureaux ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA13 08 0778

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547071 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 10555, boulevard Henri-Bourassa dans la zone I01-010 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'installer une génératrice en cour latérale.

ATTENDU qu'à l'item 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 5 novembre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20131101);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 novembre 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 10555, boulevard Henri-Bourassa dans la zone I01-010 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'installer une génératrice en cour latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA13 08 0779

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547072 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5800, boulevard Thimens dans la zone I02-021 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser la hauteur et la localisation d'une enseigne sur socle.

ATTENDU qu'à l'item 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 6 novembre 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20131102);

Le 3 décembre 2013

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 novembre 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 5800, boulevard Thimens dans la zone I02-021 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser la hauteur et la localisation d'une enseigne sur socle, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA13 08 0780

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547074 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 1700, rue Filion dans la zone H13-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. a) de la séance tenue le 6 novembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130905);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 1700, rue Filion dans la zone H13-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que la projection de l'encadré métallique de la nouvelle fenêtre de la partie existante soit identique à la projection de la partie agrandie afin d'assurer l'harmonie des détails et ouvertures.

Les murs de l'agrandissement seront recouverts de briques de couleur « brune » de la compagnie GlenGary, de déclin d'aluminium blanc et d'un encadré d'aluminium de couleur gris brume.

ADOPTÉ.

CA13 08 0781

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547075 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 6000, route Transcanadienne dans la zone B15-133 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. b) de la séance tenue le 6 novembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131001);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 3 décembre 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 6000, route Transcanadienne dans la zone B15-133 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs seront recouverts de béton préfabriqué, de blocs architecturaux de couleur « Blanc crystal », d'un mur rideau en aluminium de couleur « Anodisé naturel », de panneaux d'aluminium de couleur rouge vif et de revêtement métallique ondulé de couleur « Blanc pur ».

ADOPTÉ.

CA13 08 0782

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547076 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures à l'habitation unifamiliale isolée située au 2165, rue Stanislas dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. c) de la séance tenue le 6 novembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131003);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures à l'habitation unifamiliale isolée située au 2165, rue Stanislas dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts avec un revêtement en déclin de bois de type « canexel » de couleur grise.

ADOPTÉ.

CA13 08 0783

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547078 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures à l'habitation bifamiliale située jumelée aux 1351-1353, rue Champigny dans la zone H13-041 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. f) de la séance tenue le 6 novembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131103);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures à l'habitation bifamiliale située jumelée aux 1351-1353, rue Champigny dans la zone H13-041 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition d'apposer dans la partie inférieure des escaliers un revêtement de pierre similaire à celle existante sur la façade de la maison.

ADOPTÉ.

Le 3 décembre 2013

CA13 08 0784

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547080 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la création des lots 5 396 824 à 5 396 832 et 5 397 372 en front de la rue du Chinook dans la zone H08-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. i) de la séance tenue le 6 novembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131106);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la création des lots 5 396 824 à 5 396 832 et 5 397 372 en front de la rue du Chinook dans la zone H08-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA13 08 0785

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547084 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la création des lots 5 419 034 à 5 419 036 en front de la rue des Équinoxes dans la zone H08-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. a) de la séance tenue le 6 novembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131111);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la création des lots 5 419 034 à 5 419 036 en front de la rue des Équinoxes dans la zone H08-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA13 08 0786

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547082 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le bâtiment situé au 857, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. l) de la séance tenue le 6 novembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131109);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Le 3 décembre 2013

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le bâtiment situé au 857, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que l'adresse civique soit de plus petite dimension.

ADOPTÉ.

CA13 08 0787

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547083 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une enseigne pour le bâtiment commercial situé au 1723, rue Poirier dans la zone C08-060 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. m) de la séance tenue le 6 novembre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131110);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une enseigne pour le bâtiment commercial situé au 1723, rue Poirier dans la zone C08-060 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis sur les plans soumis le 19 novembre 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0788

Soumis premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-6 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1134547087).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-6 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 16 décembre 2013, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA13 08 0789

Le règlement numéro RCA07-08-00014-1 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1130565004).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 19 novembre 2013, le conseiller Maurice Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro RCA07-08-00014-1 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public (CA13 080713);

Le 3 décembre 2013

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA07-08-00014-1 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public.

ADOPTÉ.

CA13 08 0790

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0001-69 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1130565005).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.-D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-69 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

2.-De soumettre, conformément à la loi, le projet de règlement à une consultation publique le 16 décembre 2013, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA13 08 0791

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-69 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'encadrer les normes relatives aux terrasses commerciales et à l'étalage extérieur afin de permettre l'accessibilité universelle et d'améliorer leur esthétique.

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-69 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

CA13 08 0792

Le règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs pour l'exercice financier 2014 est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1133231031).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 19 décembre 2013, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs pour l'exercice financier 2014 (CA13 080715);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs pour l'exercice financier 2014.

ADOPTÉ.

Le 3 décembre 2013

CA13 08 0793

Les matières faisant l'objet de ce point, lesquelles sont relatives à une recommandation au Conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le règlement sur le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent, sont retirées de l'ordre du jour (sommaire décisionnel numéro 1134110001).

CA13 08 0794

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950058 recommandant au Conseil d'agglomération d'adopter un règlement modifiant le règlement sur le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (1279 et ses amendements).

ATTENDU que le règlement 1279 et ses amendements concernant le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent doit être modifié pour fusionner la partie de l'actif et du passif du régime attribuables aux participants cadres et au participant membre de l'état-major des pompiers, avec effet à compter du 31 décembre 2013, au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal.

ATTENDU que les participants cadres de Saint-Laurent se sont prononcés en faveur de cet amendement lors d'un scrutin tenu les 14, 21 et 22 novembre 2013.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal d'adopter un règlement modifiant le Règlement sur le régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (No. 1279) pour y inclure, notamment, la fusion de l'actif et du passif attribuables aux cadres et au membre de l'état-major des pompiers avec effet à compter du 31 décembre 2013, au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA13 08 0795

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950055 relatif à la prolongation de postes de professionnels occasionnels pour la mise en service du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU que la structure de poste de l'équipe du projet du Complexe sportif prévoit des postes professionnels d'agent en gestion des ressources financières et de conseiller en planification - sports et loisirs;

ATTENDU que la mise en service du Complexe sportif est prévue pour le début de l'année 2015;

ATTENDU qu'il y a lieu de prolonger ces deux postes pour l'année 2014;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prolonger les postes temporaires professionnels d'agent en gestion des ressources financières et de conseiller en planification - sports et loisirs à la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics pour l'année 2014.

ADOPTÉ.

CA13 08 0796

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950056 relatif à la prolongation du poste d'ingénieur junior à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080243 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 avril 2013 et créant un poste temporaire d'ingénieur junior à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics;

Le 3 décembre 2013

ATTENDU qu'il y a lieu de prolonger ce poste pour l'année 2014;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prolonger le poste d'ingénieur junior à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics pour l'année 2014.

ADOPTÉ.

CA13 08 0797

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950047 relatif à la prolongation de postes temporaires de fonctionnaire pour l'année 2014.

ATTENDU qu'il y a lieu de prolonger des postes temporaires de fonctionnaires (cols blancs) pour l'année 2014 afin de poursuivre les travaux dans le cadre des projets en cours reliés aux priorités de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prolonger les postes temporaires de fonctionnaire suivants jusqu'au 31 décembre 2014 :

- un poste d'agent de communications sociales à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement
- un poste d'agent de liaison à la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
- un poste d'agent technique – horticulture et arboriculture à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics
- deux postes d'inspecteur senior – services techniques à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics

ADOPTÉ.

CA13 08 0798

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950052 relatif à la prolongation de postes de professionnels occasionnels pour l'année 2014.

ATTENDU qu'il y a lieu de prolonger des postes de professionnels occasionnels pour l'année 2014 afin de poursuivre les travaux dans le cadre des projets en cours reliés aux priorités de l'arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prolonger les postes de professionnels occasionnels suivants jusqu'au 31 décembre 2014 :

- deux postes de chargé de communication à la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement
- deux postes de conseiller en planification à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
- un poste d'agent de recherche – développement durable à la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics

ADOPTÉ.

Le 3 décembre 2013

CA13 08 0799

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133679012 relatif au maintien des postes temporaires à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU l'entente de partenariat avec la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) pour l'amélioration des activités d'entretien et de renouvellement des réseaux d'eau;

ATTENDU que les activités d'entretien et d'exploitation à réaliser nécessitent un ajout de ressources humaines à la structure existante;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De maintenir les postes temporaires de contremaître, d'inspecteur plomberie et de secrétaire d'unité administrative à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division voirie de la Direction des travaux publics, du 1er janvier au 31 décembre 2014.
- 2.- D'imputer la dépense à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA13 08 0800

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950053 relatif au congédiement d'un opérateur d'appareils motorisés A à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU le dossier disciplinaire de l'employé ;

ATTENDU la lettre de la directrice de l'arrondissement du 8 novembre 2013 ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner le congédiement de monsieur Michel Prévost, opérateur d'appareils motorisés A, à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à compter du 3 décembre 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0801

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement (sommaire décisionnel 1132314007) :

- madame Michèle D. Biron, conseillère du district Norman-McLaren;
- monsieur Maurice Cohen, conseiller du district Côte-de-Liesse.

Après avoir pris connaissance de ces documents, le Conseil prie le secrétaire d'en transmettre copie à la Direction du greffe et de les déposer aux archives.

CA13 08 0802

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de reddition de comptes sur l'application du règlement 11-010 concernant la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout pour l'année 2012.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de remettre ledit rapport au directeur du Service de l'eau, tel que requis par l'article 1 du *Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseil d'arrondissement* (02-002).

Le 3 décembre 2013

CA13 08 0803

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de septembre et octobre 2013 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA13 08 0804

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 42

Le dossier suivant est soumis à la présente séance :

- Octroyer à Ressources Jeunesse Saint-Laurent un montant de 9 000 \$ en soutien d'urgence au projet du Caf St-Lo (sommaire décisionnel 1134019013).

La conseillère Michèle D. Biron félicite les membres du Conseil pour leurs différentes nominations suite aux élections municipales et offre ses meilleurs voeux à tous pour la période des Fêtes.

Le maire Alan DeSousa félicite la conseillère Michèle D. Biron pour sa nomination à titre de présidente de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, et pour sa présidence au Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2014. Il remercie le conseiller Maurice Cohen pour sa représentation à la Fédération canadienne des municipalités.

Le conseiller Francesco Miele félicite à son tour les conseillers pour leurs nominations et offre ses meilleurs voeux à tous pour la période des Fêtes. Il remercie les conseillers Aref Salem et Maurice Cohen pour le mandat effectué au sein du Comité consultatif d'urbanisme l'an dernier et mentionne la nomination de la conseillère Michèle D. Biron et la sienne au Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2014.

Le maire Alan DeSousa félicite les conseillers Aref Salem, pour sa nomination à titre au Comité exécutif responsable du transport, et Francesco Miele, comme leader de la majorité.

Le conseiller Aref Salem invite les citoyens à avoir une pensée pour les démunis, soit donner du temps ou de l'argent durant la période des Fêtes.

Le conseiller Maurice Cohen souhaite une joyeuse période des Fêtes à tous les citoyens et employés. Il souhaite la bienvenue au commandant Daniel Farias.

En terminant, le maire Alan De Sousa offre ses meilleurs voeux aux communautés juives et chrétiennes pour leurs diverses fêtes à venir. Il remercie la directrice d'arrondissement, madame Véronique Doucet, tous les directeurs, employés ainsi que ses collègues du Conseil pour les réalisations de l'année.

CA13 08 0805

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134019013 relatif à une aide financière à Jeunesse Saint-Laurent en soutien d'urgence au projet du Caf St-Lo.

ATTENDU que le Caf St-Lo est un projet favorisant la réinsertion sociale de jeunes adultes;

ATTENDU que le Caf St-Lo est actuellement aux prises avec une problématique de financement qui empêcherait l'organisme de poursuivre ses activités au Centre des loisirs, à compter de janvier 2014;

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 9 000 \$ à Jeunesse Saint-Laurent en soutien d'urgence au projet Caf St-Lo.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1134019013 : 9 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 3 décembre 2013

CA13 08 0806

Deuxième période de questions du public, à 21 h 42

Aucune question n'a été posée.

CA13 08 0807

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 43.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
